

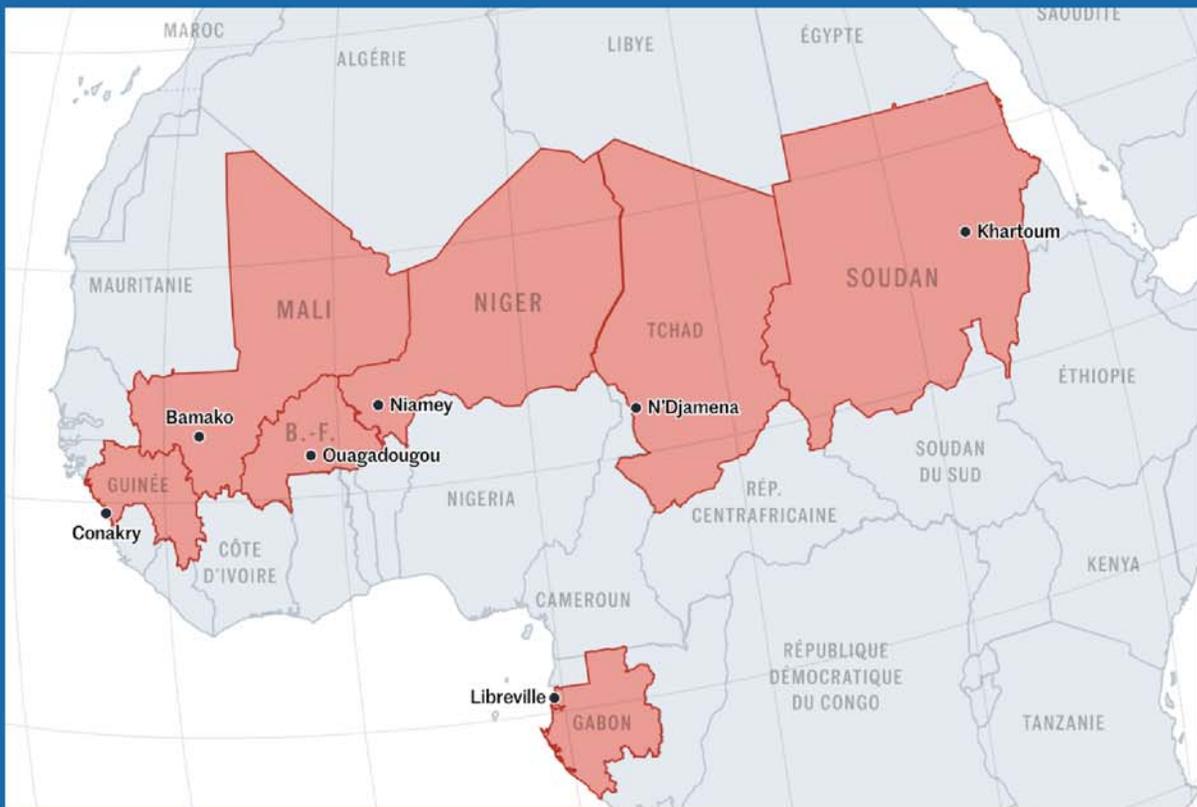
JUIN 2024

RAPP RT

Thématique

RÉSEAU OUEST-AFRICAIN POUR L'ÉDIFICATION DE LA PAIX
L'ÉDIFICATION DES RELATIONS POUR LA PAIX

Changements anticonstitutionnels de **gouvernement** et ses implications sur la paix et la sécurité en **Afrique de l'Ouest**



Les coups d'Etat en Afrique se succèdent depuis 2019: Mali, Soudan, Niger

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/09/09/les-coups-d-etat-en-afrique-se-succedent-depuis-2019-mali-soudan-niger_6188565_4355770.html

CHANGEMENTS ANTICONSTITUTIONNELS DE GOUVERNEMENT ET SES IMPLICATIONS SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ EN AFRIQUE DE L'OUEST

INTRODUCTION

L'Afrique de l'Ouest qui s'est prêtée à l'ouverture démocratique¹, après les guerres civiles et les coups d'état qu'ont connus la majorité de ses États membres², montre un tableau peu reluisant de sa gouvernance démocratique, en ce moment³. En effet, comme un "Printemps arabe", la salve des Changements Anticonstitutionnels de Gouvernement (CAG) a repris en Afrique de l'Ouest, et semble avoir encore du chemin à faire, au vu des différents griefs de gouvernance existants encore dans certains de ses États membres.

Défini par l'article 23 de la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance comme l'utilisation de certains moyens pour accéder ou se maintenir au pouvoir, les changements anticonstitutionnels de gouvernement englobent entre autres:

- un putsch ou coup d'état contre un gouvernement démocratiquement élu,
- toute intervention de mercenaires pour renverser un gouvernement démocratiquement élu,
- toute intervention de groupes dissidents armés ou de mouvements rebelles pour renverser un gouvernement démocratiquement élu,

- tout refus par un gouvernement en place de remettre le pouvoir au parti ou au candidat vainqueur à l'issue d'élections libres, justes et régulières,
- tout amendement ou toute révision constitutionnelle ou juridique qui porte atteinte aux principes de l'alternance démocratique⁴

Ainsi, déclinés, les coups d'état militaires ne sont donc qu'un exemple parmi la liste des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

Dans la publication intitulée «**La CEDEAO et les coups d'état en Afrique de l'Ouest : quelle cadre juridique, pour quelles actions préventives?**», de l'Institut d'études de géopolitique appliquée: Un coup d'état est la prise du pouvoir dans un État par une minorité grâce à des moyens non constitutionnels, imposée par surprise et utilisant la force. C'est une «tentative réussie ou non de conquête du pouvoir politique de nature inconstitutionnelle ou illégale, fondée sur l'usage de la force (...) ou de la menace de la force». Il s'agit d'un renversement du pouvoir par une personne investie d'une autorité (un militaire), de façon illégale et souvent brutale. **On le distingue d'une révolution en ce que celle-ci est populaire.**

¹ Le discours de la Baule le 20, juin 1990:

<https://nsarchive2.gwu.edu/NSAEBB/NSAEBB461/docs/DOCUMENT%203%20-%20French.pdf> (Consulté le 20 septembre 2023)

² Chronologiquement: Guerre civile du Liberia entre 1989-1996; guerre civile en Sierra-Leone en 1991; une série de coups d'état au Nigeria dont le premier survenu le 15 janvier 1966, au Bénin le 22 décembre 1965 et au Ghana 21 février 1966. 1er Coup d'état au Togo 13 janvier 1963; 1er Coup d'état au Niger 15 avril 1974; Coup d'état en Haute-Volta devenu Burkina-Faso dont le premier est survenu le 03 janvier 1966; Seul Coup d'état en Côte-D'ivoire le 24 décembre 1999; 1er Coup d'état en Guinée le 03 avril 1984; 1er coup d'état le 19 novembre 1968 au Mali etc.

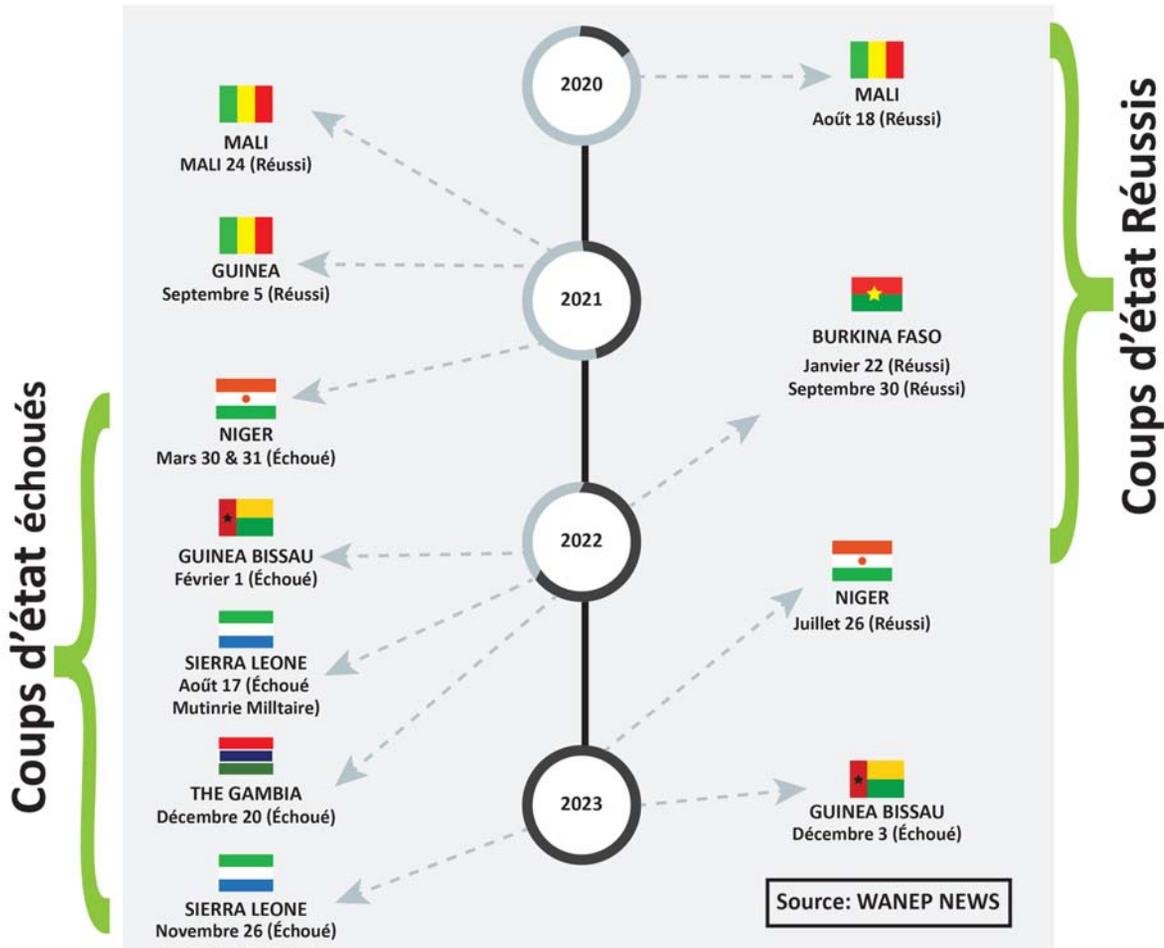
³ A la date de publication de ce document (Juin 2024)

⁴ La CEDEAO et les coups d'état en Afrique de l'Ouest: quel cadre juridique pour quelles actions préventives ? <https://www.institut-ega.org/l/la-cedeao-et-les-coups-d-etat-en-afrique-de-l-ouest-quel-cadre-juridique-pour-quelles-actions-preventives/> (Consulté le 22 septembre 2023)

Au cours de ces quatre dernières années, l'Afrique de l'Ouest fait face à une récurrence de changements anticonstitutionnels de gouvernement, dont deux types majoritairement relevés: i) les coups d'état militaires, et ii) les réformes anti-constitutionnelles.

Depuis le 18 Août 2020⁵ à la date de cette présente publication (juin 2024), la région ouest africaine a totalisé neuf (9) cas de changements anticonstitutionnels de gouvernement dans 7

États membres sur les quinze (15) que compte la CEDEAO, soit pratiquement la moitié des États, dont six (6) coups d'état militaires, notés dans quatre (4) États Membres que sont le Mali (18 Aout 2020 et 24 mai 2021), la Guinée (05 sept 2021), le Burkina-Faso (24 janvier 2022 et 30 septembre 2022), et le Niger (26 juillet 2023) et trois (3) coups d'état anti-constitutionnels dont un au Sénégal non abouti et deux autres en Guinée-Bissau et au Togo, aboutis sur fond de contestations.



Les pays en Afrique de l'Ouest qui ont connu des coups d'état militaires ou tentative de coups d'état militaires ces dernières années en Afrique (2020-2023)

L'insécurité grandissante relative à l'extrémisme violent, que connaît la sous-région ouest africaine et la mauvaise gouvernance, se révèlent être l'une des motivations majeures données par les auteurs des coups d'états militaires.

L'effet domino semble même s'être exporté en Afrique centrale, avec le coup d'état militaire survenu le 30 août 2023, qui a renversé le président

Ali Bongo, après la proclamation de sa victoire à la suite d'une élection contestée et pour laquelle les missions d'observations électorales n'ont pas été accréditées. Aussi, vers l'Afrique de l'Est, au Soudan, on peut citer la guerre civile fratricide née au sein de l'armée, à la suite de la tentative de coup d'état d'une de ses factions et qui continue à faire des morts depuis le début de la crise, déclenchée le 11 avril 2023⁶.

⁵ Le 18 Août 2020, le Mali a connu le 1er coup d'Etat militaire des quatre dernières années dans la sous région ouest africaine

⁶ Le 11 avril 2023, les Forces de soutien rapide (FSR) se déploient près de la ville de Merowe (en) et à Khartoum. Les forces gouvernementales ordonnent aux FSR de partir, mais elles refusent, ce qui conduit à des affrontements (voir Bataille de Merowe). En plus de ces morts, cette guerre a aussi engendré des conséquences humanitaires graves. Près de trois millions de Soudanais ont été forcés de quitter leur maison, dont plus de 600 000 pour l'étranger, principalement l'Égypte, au nord, et le Tchad.
Le Monde Afrique Soudan : l'ONU alerte sur les risques d'une « guerre civile totale » Accessible au lien: https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/07/10/l-onu-alerte-sur-les-risques-d-une-guerre-civile-totale-au-soudan_6181245_3212.html

Sans grande surprise, l'adhésion des populations qui jubilent et soutiennent ouvertement ces coups d'état militaires, est palpable. Ce qui traduirait un sentiment de déception vis-à-vis des gouvernants qui, à en croire les analyses, n'ont pas su satisfaire les besoins de base de leurs citoyens.

Parallèlement à ces coups d'état militaires, il a été constaté des cas de coups d'état anti-constitutionnels comme mentionnés plus haut.

En effet, les toutes dernières tentatives de changements anticonstitutionnels dans la sous-région, furent les cas de la Guinée-Bissau, où, le président Umaro Sissoco Embaló, a dissous, l'Assemblée Nationale le 4 décembre 2023, à la suite d'une tentative de coup d'état survenue du 30 novembre au 1er décembre 2023; celui du Sénégal, où le président sortant Macky Sall a annoncé unilatéralement dans un discours adressé à la nation le 03 février 2024, le report de l'élection présidentielle initialement fixée au 25 février 2024⁷ et celui du Togo, où le Président de la République Faure Essozimna GNASSIMGBE a promulgué le 06 mai 2024, la loi numéro 2024-005 portant révision de la Constitution togolaise, sur initiative de l'Assemblée Nationale majoritairement du parti UNIR, faisant passer le Togo de la IVème République à la Vème République⁸, touchant ainsi, la fonction présidentielle sans voix référendaire contrairement à ce que prévoyait l'article 52, al2 de la constitution de 1992⁹.

Dans sa vision d'une région ouest africaine juste et paisible et dans le but d'apporter sa contribution à la stabilité de l'espace CEDEAO, le présent document voudrait analyser les implications de ces changements anticonstitutionnels de gouvernement au cours de ces quatre dernières années en Afrique de l'Ouest, aux fins d'actions pouvant aboutir à des approches de solutions pertinentes qui réduiraient au mieux le risque d'instabilité et renforceraient les principes d'une démocratie inclusive et effective, gage de la paix et de la sécurité dans l'espace.

I. CONTEXTE

Dans un passé récent, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et ses États membres ont été des modèles dans l'organisation, l'observation et l'accompagnement d'élections démocratiques. On était presque en passe d'oublier les périodes sombres et violentes de changements non démocratiques de régimes survenus dans certains de ses États. Alors que la CEDEAO et ses États membres, ainsi que la société civile sont sollicités sur d'autres parties du continent, pour renforcer les capacités de communautés économiques régionales sur les questions de prévention de conflits et de gouvernance démocratique, elles sont elles-mêmes replongées dans des impasses, face à des crises survenues dans la région, et même en "téléchargement"¹¹. En effet, plusieurs changements anticonstitutionnels de gouvernement sont survenus ces quatre dernières années en Afrique

de l'Ouest, sous-tendus par presque les mêmes récriminations: la mauvaise gouvernance, l'insécurité ou l'exclusion politique, entres autres.

Ces changements anticonstitutionnels de régime surviennent à un moment où les velléités géopolitiques se sont exacerbées entre les grandes puissances, hors du continent, mais ayant plus ou moins leurs influences sur l'éclatement de certaines crises dans la région ouest-africaine¹². Mais, nul n'ignore que la question de la mauvaise gouvernance dénoncée dans certains pays africains, est tout autant grave et révolte les populations, surtout sa frange de jeunes désœuvrés et cela se traduit par les nombreuses manifestations violentes auxquelles nous assistons.

⁷ Sénégal: le président Macky Sall annonce le report sine die de la présidentielle du 25 février <https://www.france24.com/fr/info-en-continu/20240203-sénégal-le-président-macky-sall-annonce-le-report-sine-die-de-la-présidentielle-du-25-février>

⁸ <https://www.jeuneafrique.com/1552808/politique/togo-une-revision-constitutionnelle-dune-telle-ampleur-necessite-un-debat-voire-un-referendum/>

⁹ Le président de la République est élu au suffrage universel, libre, direct, égal et secret pour un mandat de cinq (05) ans renouvelable une seule fois. Cette disposition ne peut être modifiée que par voie référendaire. Art 59, al 1 et 2 de la constitution de 1992, modifiée par loi n°2019-003 du 15 mai 2019.

¹⁰ Les coups d'Etat en Afrique se succèdent depuis 2019 : Mali, Soudan, Niger... https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/09/09/les-coups-d-etat-en-afrique-se-succedent-depuis-2019-mali-soudan-niger_6188565_4355770.html (Consulté le 10 septembre)

¹¹ La contestation contre le 3e mandat en cours du président Alassane Dramane Ouattara (en Côte-d'Ivoire), du président Alpha Condé (en Guinée en 2020), les velléités de tentative de 3e mandat du président Macky SALL (Au Sénégal en 2023) et les contestations au Togo relative au projet de révision constitutionnelle faite par l'Assemblée Nationale, qui voudrait passer d'un régime présidentiel à un régime parlementaire sans procéder par voix référendaire.

¹² La guerre en cours en Ukraine et ses effets collatéraux dans le Sahel en Afrique de l'Ouest, avec la présence progressive de la Russie sur le continent, au détriment de la France. Comment la guerre en Ukraine a éloigné l'Afrique de l'Occident <https://information.tv5monde.com/afrique/comment-la-guerre-en-ukraine-eloigne-lafrique-de-l-occident-1951891> (Consulté le 22 septembre 2023)

Ces changements anticonstitutionnels de régime surviennent à un moment où les velléités géopolitiques se sont exacerbées entre les grandes puissances, hors du continent, mais ayant plus ou moins leurs influences sur l'éclatement de certaines crises dans la région ouest-africaine. Mais, nul n'ignore que la question de la mauvaise gouvernance dénoncée dans certains pays africains, est tout autant grave et révolte les populations, surtout sa frange de jeunes désœuvrés et cela se traduit par les nombreuses manifestations violentes auxquelles nous assistons.

Les récentes crises sociopolitiques et sécuritaires en Afrique de l'Ouest traduisent, dans une certaine mesure, le mécontentement des citoyens en quête de changements économiques et sécuritaires. Elles soulèvent des préoccupations quant à la stabilité politique et à la sécurité régionale en Afrique de l'Ouest. En effet, elles affectent les progrès réalisés en matière de démocratie et de respect de l'État de droit. Alors, pour contribuer à la consolidation de la gouvernance démocratique, les organisations régionales comme la CEDEAO et l'Union Africaine jouent un rôle important dans la promotion de la démocratie et de la stabilité en Afrique de l'Ouest. Leurs prérogatives leur permettent d'intervenir en amont pour prévenir les crises dans les États. Mais de plus en plus, il semble qu'elles sont impuissantes face à ce défi, car leurs interventions à la suite des derniers changements anticonstitutionnels de gouvernement survenus, ont été mal accueillies par les États concernés et la majorité de leurs populations. Il leur est reproché de ne pas intervenir suffisamment en amont pour contrecarrer ces crises, ou du moins les mitiger.

Au regard de ce tableau sombre et complexe, quelques questions s'imposent à savoir : Nos Communautés Economiques Régionales ont-elles les instruments nécessaires pour prévenir ou faire face aux facteurs qui suscitent ces crises?

La mauvaise gouvernance dans les pays n'est-elle pas tout autant, le fait du laxisme dans l'exercice des différents pouvoirs et contre-pouvoirs dans le pays?

Qu'est-ce qui explique ces changements anticonstitutionnels de gouvernement dans la région ouest-africaine?

Quel impact ces changements anticonstitutionnels de gouvernement ont sur la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest ? Quels sont les avantages et inconvénients des sanctions appliquées contre les pays ayant connu ces coups d'état ? Quelles solutions efficaces pour une région épargnée des coups d'état militaires et anti-constitutionnels?

I. Des facteurs explicatifs des changements anticonstitutionnels de gouvernement dans la région

Les facteurs qui suscitent les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique de l'Ouest sont connus, mais peuvent varier d'un pays à l'autre.

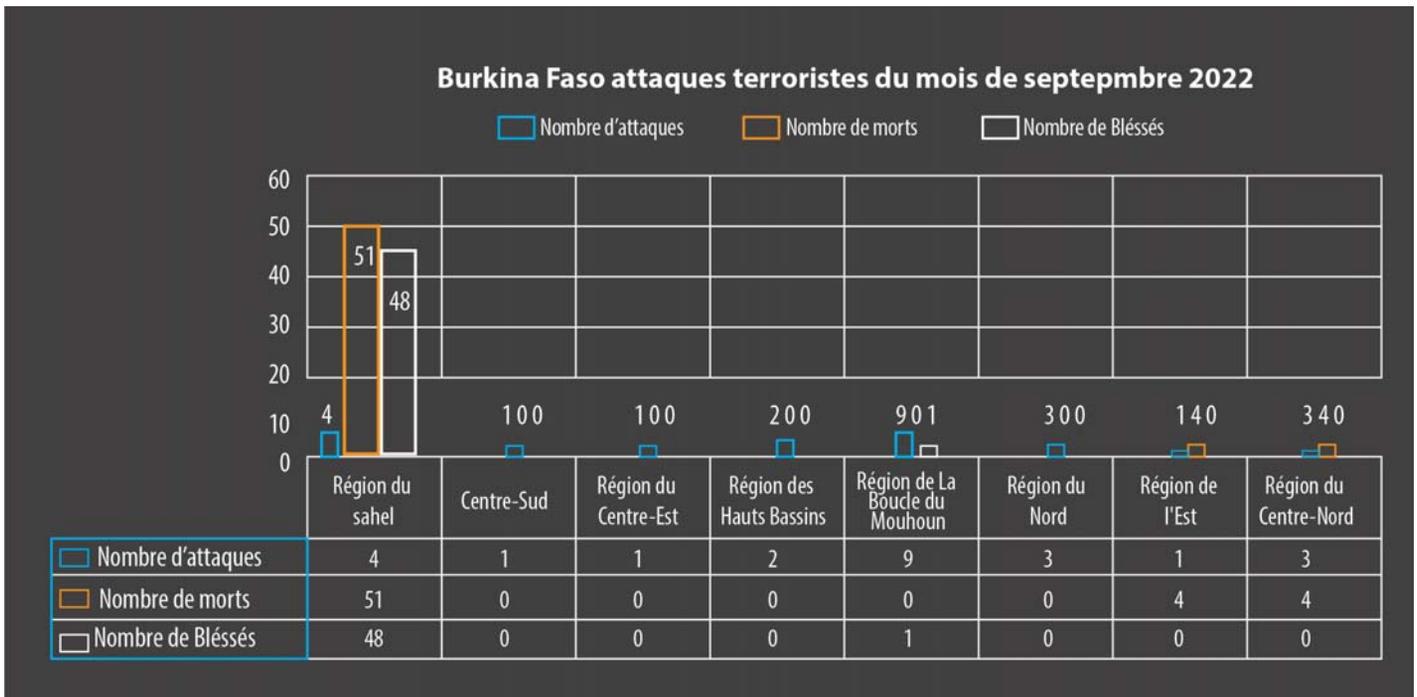
Parmi les facteurs les plus évidents, on pourrait citer pêle-mêle:

- les gels de l'alternance démocratique notamment par l'exclusion politique suscitée par les modifications opportunistes de constitutions et de lois électoraux, la non-limitation des mandats présidentiels,
- la faible qualité de l'organisation des élections;
- les crises politiques,
- la mauvaise gestion des ressources qui enlève tout espoir de perspectives d'avenir à la jeunesse qui s'exile massivement;
- la corruption,
- les atteintes aux droits humains et aux libertés individuelles etc.

En outre, la pression exercée par le terrorisme sur les États, comme dans les cas du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Nigeria (et plus récemment, le Togo et le Bénin), est la goutte d'eau de trop sur la résilience (depuis une dizaine d'années) des populations.

¹³ L'exemple des élections maliennes de mars 2020. Pourquoi certains Maliens ne veulent plus de leur président IBK? <https://www.bbc.com/afrique/region-53191370> (Consulté le 25/09/23)

¹⁴ Sénégal: Intensification de la censure et de la sanction de la libre expression <https://www.article19.org/fr/resources/senegal-rise-in-censorship-free-speech/> (Consulté le 21 septembre 2023)



15. Les statistiques des attaques terroristes survenues sur l'ensemble du territoire burkinabe, au cours du mois de septembre 2022.

La CEDEAO a, bien de fois, usé de bons auspices pour approcher les États en difficulté pour des fins d'apaisement et de règlement pacifique. Pour rappel, récemment la CEDEAO a facilité un dialogue au niveau de la Sierra Leone en 2023 et encore en 2024, la médiation de la CEDEAO a persuadé le gouvernement de la Sierra Leone d'autoriser l'ancien chef d'État Ernest Bai Koroma - qui faisait l'objet d'accusations douteuses de liens avec une tentative de coup d'État manquée - à partir pour le Nigeria pour "raisons médicales"¹⁶.

Mais un pays comme la Guinée, au temps du président Alpha Condé, a refusé de recevoir la délégation spéciale de la CEDEAO lorsque la crise née de la question de la modification de la Constitution guinéenne était encore embryonnaire¹⁷. Ainsi, la non-application des textes par la CEDEAO, devant certaines situations de crise dans les États membres, le non-respect des textes et des interpellations de la CEDEAO et l'ensemble des obstacles suscités par l'évocation du principe de non interférence dans les affaires intérieures d'un État, souvent brandie

par les États concernés, sont des signes de la faible intégration de la communauté, du manque de solidarité entre les États membres et des facteurs contribuant aux CAG.

Par exemple, face à l'exacerbation du terrorisme au Burkina Faso, l'on pouvait s'attendre à un CAG et donc à des mesures hardies et solidaires contre la menace. A contrario, la plupart des États membres et la CEDEAO elle-même, ont manqué de réussir le niveau de mobilisation requise pour soutenir le Burkina Faso à contenir la menace et limiter sa propagation vers d'autres pays membres. Certes des soutiens, venant de quelques États, pour lutter contre l'avancée du terrorisme ont été notés. *En mai 2018, l'opération Koudalgou I a été menée conjointement par le Bénin, le Burkina Faso, le Ghana et le Togo dans les zones frontalières entre les trois pays. Elle a été suivie par l'opération Koudalgou II, conduite par le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Ghana en novembre 2018*¹⁸.

15. Source : Système national d'alerte précoce de WANEP-Burkina

16. La CEDEAO en crise : Pourquoi le bloc de l'Afrique de l'Ouest est divisé <https://www.bbc.com/afrique/region-68275589>

17. La Cédéao a annulé une mission en Guinée: <https://www.guineepolitique.com/alpha-conde-refuse-de-recevoir-une-mission-de-haut-niveau-de-la-cedeao/> <https://www.visionguinee.info/le-refus-d-alpha-conde-de-recevoir-une-delegation-de-la-cedeao-marque-lisolement-du-gouvernement-selon-bah-oury/> (Consulté le 21 septembre 2023)

18. L'Initiative d'Accra peut-elle prévenir le terrorisme dans les États côtiers de l'Afrique de l'Ouest? <https://issafrica.org/fr/iss-today/linitiative-daccra-peut-elle-prevenir-le-terrorisme-dans-les-etats-cotiers-de-lafrique-de-louest>

Aussi, “L’initiative d’Accra¹⁹” était dans la dynamique de création de forces conjointes pour des opérations de sécurisation conjointes par les pays impliqués dans sa mise en œuvre. Mais elle a rencontré des difficultés car son démarrage effectif est arrivé à un moment où les États sahéliens ont estimé qu’ils étaient maintenant équipés pour affronter l’hydre terroriste. La crainte (entre autres), d’être confrontés à un MINUSMA²⁰ bis, aurait été également évoquée.

Cet état de fait fragilise la CEDEAO en tant qu’institution dans ses initiatives de prévention de crises, de promotion de la bonne gouvernance mais aussi ses régimes de sanctions en cas de manquement à ses protocoles par un État membre.

Finalement, ces situations de crises chroniques dans les pays créent le contexte dans lequel des éléments de l’armée, victimes de la mauvaise gouvernance, aussi bien au sein de l’armée, qu’en général se substituent aux autorités élues en déclarant vouloir “restaurer les institutions” et poursuivre “efficacement” les aspirations des populations²¹.

Ces prises armées du pouvoir, si au départ, sont applaudies et soutenues par les populations, des incompréhensions naissent bien vite entre les nouveaux acteurs, car «*les négociations qui en résultent entre l’armée et la population conduisent toujours à des ingérences dans la conduite politique du pays, avec d’énormes répercussions sur la stabilité de l’État*²²».

L’autre facteur reste les coups de force opérés dans certains États, contre des instruments juridiques existants et des mécanismes de prévention et de résolution des conflits. En effet, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont insuffisamment indépendants, ce qui permet aux dirigeants de manipuler les processus politiques et de contourner les dispositions constitutionnelles. Ceci est rendu possible, à cause de la faiblesse d’application de la loi et l’impunité qui résulte de ces pratiques contribuent à l’instabilité politique. Autrement dit, lorsque les auteurs de violations des lois et de

la constitution ne sont pas tenus responsables de leurs actes, cela encourage d’autres individus ou groupes à tenter de renverser le gouvernement en place. C’est pourquoi, «*Pour réussir à appliquer efficacement les textes, des réformes institutionnelles sont indispensables au niveau de la CEDEAO. Il faut en effet réduire la prééminence du conseil des chefs d’État et de gouvernement et renforcer les prérogatives de la commission qui fonctionne encore aujourd’hui comme un secrétariat chargé d’appliquer les directives reçues des chefs d’État*²³.»

Face à certains dysfonctionnements dans la gouvernance démocratique, le dialogue entre acteurs politiques ou entre ces derniers et la société civile souvent suggéré, aboutit rarement à un consensus, quand il a de la chance de se tenir.

Il existe certes des mécanismes qui ont pour rôle de prévenir les crises dans les États. Mais ces mécanismes sont encore faibles du fait de la politisation et l’ingérence de certains individus, investis d’une autorité administrative, politique ou morale.

II. L’impact des changements anticonstitutionnels de gouvernement sur la paix et la stabilité en Afrique de l’Ouest

Les changements anticonstitutionnels de gouvernement (CAG), tels que les coups d’état ou les tentatives de prise de pouvoir illégaux, ont souvent des conséquences néfastes pour le pays concerné et la région. Sans un programme politique clair, et une période bien définie, ils peuvent entraîner une instabilité politique qui nuit à la paix et la sécurité régionales. Lorsqu’un CAG survient, les gouvernements légitimes sont souvent remplacés par des dirigeants non élus, ce qui crée un vide constitutionnel qui conduit à des conflits internes pour le contrôle du pays. Différents groupes politiques s’affrontent pour le contrôle du pouvoir, conduisant à des violations systématiques des droits humains, à d’autres formes de

¹⁹ Idem

²⁰ Le terrorisme s’est exacerbé et même propagé dans les pays voisins du Mali, malgré 10 ans de présence de la MINUSMA au Mali. De la force française Barkhane etc.

²¹ Les exemples du Ghana sous Jerry Rawlings ou d’un Mali réinventé sous Amadou Toumani.

²² Interview du CPS: La déclaration de Lomé contre les coups d’État, un outil qui a fait son temps <https://issafrika.org/psc-report/psc-insights/interview-du-cps-la-declaration-de-lome-contre-les-coups-detat-un-outil-qui-a-fait-son-temps> (Consulté le 02 octobre 2023)

²³ Le rôle de la CEDEAO dans la gestion des crises politiques et des conflits: Cas de la Guinée et de la Guinée-Bissau <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/nigeria/07449.pdf> (Consulté le 22 septembre 2023)

violences (physiques ou psychologiques), des affrontements armés et une augmentation des tensions sociales²⁴.

Le caractère non conventionnel de ces régimes entraîne souvent des atteintes graves à l'État de droit et aux institutions démocratiques. Les normes et les mécanismes de gouvernance peuvent être affaiblis ou contournés, ce qui a des répercussions sur la confiance des citoyens dans leurs institutions. La participation politique des acteurs se trouve également limitée due aux vagues d'arrestations et de règlements de compte qui accompagnent ces changements anticonstitutionnels de gouvernement, ce qui nuit à la démocratie²⁵.

Sur le plan économique, les impacts sont également négatifs. Lorsqu'un coup d'état survient dans un pays, les activités économiques sont mises aux ralenties pour des raisons de sécurité ou dues aux conséquences des sanctions²⁶. Profitant de cette situation déliquescence, des cas de bandits détruisant et pillant des boutiques, sont également constatés. Cette situation d'instabilité politique et de tension découragent les investissements étrangers, perturbent le commerce et entraînent une réduction de transfert de capitaux et de l'aide internationale. Aussi, si la nouvelle équipe ne met pas rapidement en place des mécanismes pour relancer l'économie, cela entraîne une détérioration des conditions économiques, notamment une augmentation du chômage et une diminution des opportunités économiques. On demeure ainsi dans un recommencement incessant dans les programmes de développement des pays concernés.

Des statistiques de la Banque Africaine de Développement nous indique qu'en 2022, le Burkina Faso a enregistré un ralentissement économique imputable à l'instabilité sociopolitique, aux coups d'état militaires, à la dégradation de l'environnement sécuritaire et aux conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ainsi, la croissance économique a ralenti à 3,2 % en 2022, contre 6,9 % en 2021, en raison de la baisse des activités extractives (-13,6 % en 2022, contre 7,3 % en 2021) après la fermeture de certaines mines pour cause d'insécurité²⁷.

Autres conséquences et pas des moindres, les CAG ont des répercussions sur la sécurité régionale. Les affrontements armés et les troubles civils qui s'ensuivent perturbent la vie quotidienne, entraînent des pertes en vies humaines et créent un climat d'insécurité. En plus, ces changements ont contribué dans certains pays de la région, à un regain des tensions ethniques et religieuses qui ont entraîné des déplacements forcés de populations, ainsi que des violations des droits de l'homme²⁸.

De même, l'instabilité politique dans un pays peut se propager aux pays voisins par le biais de mouvements de réfugiés, de tensions transfrontalières. Cela pourrait favoriser un environnement propice à la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent. Les groupes terroristes et les réseaux criminels profitant de la crise/du chaos politique pour étendre leur influence, mener des activités illégales, menaçant ainsi, la sécurité régionale.

En considérant que les États concernés par les changements anticonstitutionnels de gouvernement représentent 54,7% de la superficie globale de l'espace (3.317.000km² /6.100.000km²) et qu'ils sont en moyenne 54,1% de la population globale de l'espace (113,61 Millions/210 Millions), l'instabilité politique, sociale et économique à long terme, reste un danger pour les populations et par ricochet fragiliserait davantage tout l'espace²⁹.

Vu la fragilité sociale, économique et politique qu'entraînent les CAG avec son impact négatif sur les populations et sur les États membres, une action d'urgence et en synergie s'impose à toutes les organisations régionales et continentales telles que la CEDEAO, l'UNOWAS, l'Union Africaine etc., en terme d'analyse et de revue des mécanismes de prévention et de résolution de ces crises, afin de réduire leurs effets collatéraux sur les populations d'une part et d'autre part de renforcer la gouvernance démocratique effective et inclusive dans les États Membres, gage d'un retour à la stabilité et à la paix dans la région.

²⁴ Nouveaux affrontements entre militaires maliens <https://www.dw.com/fr/nouveaux-affrontements-entre-militaires-maliens/a-16601635> (Consulté le 04 décembre 2023)

²⁵ Guinée: arrestations d'opposants après la présidentielle (du 18 octobre 2020) <https://information.tv5monde.com/afrique/guinee-arrestations-dopposants-apres-la-presidentielle-36763> (Consulté le 04 décembre 2023)

²⁶ Les activités au niveau du port autonome de Cotonou sont au ralenti depuis la fermeture de la frontière. Le Niger est le principal partenaire du port béninois. Bénin-Niger: l'impact de la fermeture de la frontière <https://www.dw.com/fr/niger-benin-fermeture-frontieres-commerçants/a-66532147> (Consulté le 04 décembre 2023)

²⁷ Perspectives économiques au Burkina Faso : Développements macroéconomiques récents <https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/burkina-faso/burkina-faso-economic-outlook>

²⁸ Violences à Nzérékoré lors du référendum constitutionnel et des élections législatives en Guinée (2020)

²⁹.

III. Les sanctions contre les coups d'état : avantages et inconvénients

Le Protocole A/SPI/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et la sécurité de la CEDEAO en son article 1-C stipule zéro tolérance à toute accession au pouvoir par des moyens anti-constitutionnels. Ainsi, en cas de rupture de l'ordre constitutionnel par quelque procédé que ce soit et en cas de violation massive de droits de la personne dans un État membre, la CEDEAO peut prononcer à l'encontre de l'État concerné des sanctions dont entres autres : la suspension de l'État membre concerné de toute les instances de décisions de la CEDEAO (article 45-2), la poursuite du suivi, d'encouragement et du soutien de tout effort mené par l'État membre suspendu aux fins de retour à la vie institutionnelle démocratique normale (article 45-3). En plus

des navettes diplomatiques entreprises par la Commission de la CEDEAO et des chefs d'État pour un rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel, des sanctions économiques et financières sur mesures sont appliquées aux États membres concernés comme récemment au Niger et plus tôt au Mali à la suite des coups d'état respectifs.

Les sanctions objectivement doivent soutenir la démocratie et l'ordre constitutionnel. Elles contribuent à renforcer la légitimité des gouvernements démocratiquement élus et encourager le respect des règles démocratiques. Mais, dans la pratique, elles créent des conditions fâcheuses dans bien de secteurs de la gouvernance qui seront abordés dans les parties qui suivent. En effet, si elles peuvent prétendre faire respecter l'État de droit, elles se révèlent être des couteaux à double tranchant³⁰.

Des exemples de sanctions de la CEDEAO, de l'Union Africaine, de l'UEMOA, de l'OIF face à des cas de changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique de l'Ouest

Mali: Coups d'état de 2020 et 2021

- 19 Août 2020 (UA) ; L'Union africaine décide de suspendre le Mali. Moussa Faki Mahamat, condamne fermement la "détention forcée du président du Mali, du Premier ministre et d'autres membres du gouvernement malien";
- 25 Août 2020 (OIF) ; L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a, à son tour, suspendu le Mali de ses instances lors d'une session extraordinaire du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), réuni sous la présidence de Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie;
- 9 Janvier 2022 (CEDEAO-UEMOA) ; les communautés régionales décident de la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre le Mali et les pays de la CEDEAO, la suspension de toutes les transactions commerciales avec le Mali, à l'exception des produits médicaux et de première nécessité ;

Guinée: Coup d'état de 2021

- La Guinée a été suspendue de tous les organes de la CEDEAO en décembre 2021, à la suite du coup d'état par lequel l'armée a renversé le président Alpha Condé, qui débutait son 3e mandat;

Burkina-Faso: Coups d'état du 24 janvier 2022 et du 30 septembre 2022

- suspension des organes et instances de la CEDEAO (et subséquemment de ceux de l'Union africaine);
- non-participation aux sommets de chefs d'Etat et de gouvernement, impossibilité pour leurs ressortissants d'être nommés à des postes statutaires;

Niger: Coup d'état du 26 juillet 2023

- la fermeture des frontières entre le Niger et les pays membres de l'organisation régionale;
- l'interdiction de voyager pour les militaires au pouvoir et leurs familles, ainsi que la suspension de toutes les transactions commerciales avec le Niger;
- Les dirigeants de la CEDEAO brandissent, dans la foulée, la menace d'une intervention militaire;

³⁰ Les conséquences des sanctions appliquées au Niger à la suite du dernier coup d'état survenu au Niger et les dommages collatéraux dans les pays voisins (port de Bénin, Nigeria)

Les sanctions de la Cédéao impactent aussi le Nigeria. <https://www.dw.com/fr/nigeria-fermeture-frontieres-impacts-sanctions-cedeao/a-66613274> (Consulté le 20 octobre 2023)

Ports et corridors. <https://portsetcorridors.com/2023/niger-les-consequences-logistiques-des-sanctions-de-la-cedeao/> (Consulté le 20 octobre 2023) **COUP D'ÉTAT AU NIGER: Les sanctions, une arme à double tranchant au Sahel** <https://afriquexxi.info/Les-sanctions-une-arme-a-double-tranchant-au-Sahel>

³¹ **UEMOA:** union économique et monétaire ouest-africaine

³² **OIF:** Organisation Internationale de la Francophonie

³³ **Mali : deux coups d'Etat et une pléiade de sanctions (Consulté le 05 décembre 2023)** <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-deux-coups-d-etat-et-une-pleiade-de-sanctions/2548089>

Les attentes positives des sanctions:

La coercition des sanctions pourrait avoir un impact sur les domaines suivants si elles marchent réellement.

Sur le plan politique, les sanctions envoient un message fort en faveur du respect des principes démocratiques et de l'ordre constitutionnel. Elles renforcent la légitimité des gouvernements démocratiquement élus et soutiennent les processus démocratiques de transmission du pouvoir en décourageant les tentatives de prise de pouvoir par la force. Elles encouragent également la mise en place de mécanismes de gouvernance transparents, responsables et inclusifs garantissant ainsi la participation de tous les segments de la société. Les sanctions poussent à aller au dialogue politique pour trouver des consensus pour la réconciliation nationale et la reconstruction post-crise.

Sur le plan économique, c'est un signal clair aux investisseurs pour garantir que les pays de l'Afrique de l'Ouest favorisent la stabilité politique, le respect de l'ordre constitutionnel ou le rapide retour à l'ordre constitutionnel. Ce sont aussi des mesures préventives pour empêcher les auteurs des coups d'état d'accéder aux ressources économiques du pays et ainsi prévenir la corruption et la mauvaise gestion financière. Cela permet de préserver les ressources pour le développement économique et social.

Sur le plan social, les sanctions interpellent contre les abus sur les droits humains. Ces interpellations et dénonciations contribuent à protéger les populations contre les violations des droits fondamentaux qui peuvent être commises pendant les périodes des coups d'état, tels que les arrestations arbitraires, la torture, les exécutions extrajudiciaires, etc.

Les sanctions renforcent le rôle des citoyens qui soutiennent les gouvernements démocratiquement élus et encouragent la participation citoyenne.

On espère surtout que les sanctions dissuadent les acteurs politiques de recourir aux coups d'état en leur faisant comprendre les conséquences négatives possibles, tant sur le plan économique que diplomatique. L'ambition reste que cela contribue à prévenir de futurs coups d'état. En outre, les sanctions exercent une pression internationale sur les auteurs du CAG, leur montrant que l'action n'est pas acceptée par la communauté internationale et quelques fois, les isolent diplomatiquement.

Ces quelques résultats attendus des sanctions imposées à la suite de CAG sont bien idéalistes. Malheureusement, la réalité est toute autre et les sanctions prises en réaction aux derniers coups d'état en Afrique de l'Ouest ont montré leurs limites et dévoiler leur contre-productivité. En plus, elles impactent la plupart des pays membres de la communauté, notamment les voisins immédiats³⁴.



Deuxième Sommet extraordinaire de la Cedeao à la suite du coup d'état survenu au Niger le 26 juillet 2023
<https://netafrique.net/wp-content/uploads/2023/08/Sommet-de-la-CEDEAO.jpg>

³⁴. Idem.

Les impacts négatifs des sanctions:

En effet, les sanctions prises contre les CAG ont bien des inconvénients qui révèlent que, sur le plan politique, elles peuvent parfois polariser davantage la situation politique et sociale au sein des pays touchés par les coups d'état. Cela peut rendre plus difficile la recherche d'une solution pacifique et favoriser les divisions politiques, alimentant ainsi les tensions existantes³⁵.

Des complications économiques naissent généralement après l'application des sanctions. Elles perturbent les échanges commerciaux et économiques entre les pays membres de la CEDEAO et de l'UA, entraînant des difficultés supplémentaires pour des entreprises, les travailleurs et les communautés. Au-delà de la sous-région, les relations commerciales hors du continent sont également affectées. Un ensemble qui a des conséquences négatives sur la croissance économique et le développement régional.

Sur le plan social, il y a surtout des répercussions sur la population civile et en particulier sur les plus vulnérables. Les sanctions entraînent une détérioration des conditions économiques des populations, une augmentation du chômage et une diminution de l'accès aux services essentiels, tels que la santé et l'éducation etc.

Les populations qui généralement applaudissent ces coups d'état, à cause des griefs contre la mauvaise gouvernance (parce qu'elle traîne des lacunes chroniques, qui bien de fois pouvaient être résolues), n'hésitent pas à investir les rues pour manifester contre toute mesure allant à l'encontre des autorités issues du CAG. On note également l'utilisation abusive (à tort ou à raison), des réseaux sociaux qui, des fois, créent des conflits ouverts faisant des victimes de vindicte populaire, alors que les faits n'ont pas été vérifiés. La manipulation de l'information sur les réseaux sociaux, à la suite de sanctions crée aussi la panique au sein des communautés. On note également la montée du nationalisme à la suite de ces sanctions.



³⁵ Cas des crises politiques en cours au Burkina Faso, au Niger après les coups d'état survenus dans ces pays et les sanctions prises contre eux. Par exemple, les partis politiques ont vivement protesté contre la suspension de leurs activités au Burkina-Faso par le gouvernement de la transition du Capitaine Ibrahim Traoré. Pour cela, ils ont refusé de participer aux réunions qui concernent les partis politiques, convoquées par le gouvernement. **Burkina Faso: un parti d'opposition conteste l'interdiction de réunion de son bureau politique** <https://information.tv5monde.com/afrique/burkina-faso-un-parti-dopposition-conteste-linterdiction-de-reunion-de-son-bureau> (Consulté le 04 décembre 2023) Au Niger, à la suite du coup d'état du 26 juillet 2023, le siège du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-TARAYA) de Mohamed Bazoum a été vandalisé et incendié. **Niger: des manifestants brûlent le siège du parti de Mohamed Bazoum** <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/niger-des-manifestants-brulent-le-siege-du-parti-de-mohamed-bazoum/2955979> (Consulté le 17 octobre 2023) Aussi, la transition du Général Tchiani, malgré les différentes sanctions, les pressions diplomatiques, refuse de libérer le président élu déchu Mohammed Bazoum, en résidence surveillée à Niamey avec une partie de sa famille, depuis le coup. **Mohamed Bazoum, cent jours en détention et un avenir incertain** <https://www.jeuneafrique.com/1500103/politique/mohamed-bazoum-cent-jours-en-detention-et-un-avenir-incertain/> (Consulté le 03 novembre 2023)

³⁶ Les activités au niveau du port autonome de Cotonou sont au ralenti depuis la fermeture de la frontière. Le Niger est le principal partenaire du port béninois. **Bénin-Niger: l'impact de la fermeture de la frontière** <https://www.dw.com/fr/niger-benin-fermeture-frontieres-commerçants/a-66532147> (Consulté le 04 décembre 2023)

³⁷ Niger: des milliers de personnes manifestent à Niamey en soutien au régime militaire <https://www.lefigaro.fr/international/niger-des-milliers-de-personnes-manifestent-a-niamey-en-soutien-au-regime-militaire-20230820> Au Mali, des milliers de manifestants protestent contre les sanctions de la Cédéao <https://www.france24.com/fr/afrique/20220114-au-mali-des-milliers-de-manifestants-protestent-contre-les-sanctions-de-la-cedeao>

IV. Les défis majeurs liés à l'imposition et à l'application des sanctions contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement

L'imposition et l'application des sanctions, peuvent être complexes et nécessitent une coopération et une coordination efficaces entre les pays membres des organisations régionales. Le premier impératif est que tous les pays membres respectent pleinement les mesures convenues dans chaque communauté économique régionale, car il peut y avoir des cas où certains États n'appliquent pas rigoureusement les sanctions, soit par manque de volonté, soit en raison de leurs propres intérêts économiques ou politiques. Le manque de coopération solide entre les pays membres pour imposer et appliquer efficacement ces sanctions s'avère être le plus grand défi. En effet, des différences politiques, la nature des sanctions, des intérêts divergents et des rivalités régionales rendent la coordination complexe³⁸.

Par ailleurs, les acteurs impliqués dans les CAG peuvent chercher des moyens de contourner les sanctions en utilisant des réseaux informels ou en exploitant des failles dans le système. Cela peut rendre l'application des sanctions moins efficace et compliquer davantage les efforts visant à rétablir l'ordre constitutionnel. Aussi, faut-il prendre en compte le soutien salvateur des populations aux acteurs responsables des coups d'état, un comportement qui contribue à rendre difficile la mise en œuvre efficace des sanctions³⁹.

Les Communautés Économiques Régionales en Afrique possèdent déjà des mécanismes et traités de prévention et de résolution des conflits⁴⁰. Mais, dans la pratique, l'application de ces instruments demeure faible. Pourtant, ces mécanismes partagés avec d'autres pays dits démocratiques, ont fait leurs preuves, même si le pourcentage de 100% n'est pas atteint. Au moins, ils ont le mérite d'éviter les changements anticonstitutionnels de gouvernement et l'impunité dans ces États. Ce qui signifie que ces mécanismes et instruments de la bonne gouvernance demeurent efficaces, si toutefois ils sont adéquatement mis en œuvre.

³⁸ Des pays membres de la CEDEAO se sont désolidarisés de certaines sanctions prises à l'encontre des États en transition.

Niger: le Cap-Vert, membre de la Cédéao, est opposé à une intervention militaire https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/niger/niger-le-cap-vert-membre-de-la-cedeao-est-oppose-a-une-intervention-militaire_6002027.html (Consulté le 07 décembre 2023)

³⁹ Mali : 72% de maliens accordent leur confiance au président de la Transition, Assimi Goïta

<https://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-72-de-maliens-accordent-leur-confiance-au-president-de-la-transition-assimi-goita/2593287>

Soutien au coup d'état du 30 septembre au Burkina : La jeunesse de Koudougou dans les rues

<https://lefaso.net/spip.php?article116397>

Au Niger, des milliers de partisans des putschistes manifestent contre la France

https://www.lemonde.fr/afrique/video/2023/07/31/au-niger-des-milliers-de-partisans-des-putschistes-manifestent-contre-la-france_6183984_3212.html

(Consulté le 27 octobre 2023)

⁴⁰ -Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité (**Instrument de la CEDEAO**)

- Protocole A/SP1/12/01 sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de Gestion, de règlement des conflits, de maintien de la Paix et de la Sécurité (**Instrument de la CEDEAO**)

- Charte Africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance (**Instrument de l'Union Africaine**)

- La Charte du Kurukan Fuga (**Mécanisme endogène**)

- Déclaration de Bamako (**Déclaration de la francophonie**)

<https://www.oecd.org/fr/csao/publications/39466688.pdf>

V. Recommandations

Réprimer les coups d'état ne suffit plus, les acteurs africains et internationaux doivent s'attaquer aux lacunes en matière de démocratie et de gouvernance. La réponse consistant à suspendre les États membres ne semble plus être efficace et appelle à d'autres actions préventives.

Les recommandations d'actions préventives contre les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique de l'Ouest pourraient inclure :

Aux communautés régionales (CEDEAO, UA):

- Renforcer les prérogatives du parlement régional afin qu'il s'implique davantage dans les questions liées à la gouvernance démocratique dans les États membres;
- Renforcer le conseil des sages de la CEDEAO afin de le rendre plus efficace et pro-actif dans son rôle de diplomatie préventive;
- Réformer le Conseil des chefs d'États et de gouvernements afin de le rendre plus efficace et impartial;
- Reviser les protocoles et mécanismes existants dont le protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance additionnel au protocole relatif au mécanisme de prévention, de Gestion, de règlement des conflits, de maintien de la Paix et de la Sécurité en fonction des nouvelles réalités du terrain;
- Renforcer les réformes institutionnelles indispensables au niveau de la Commission de la CEDEAO pour un fonctionnement plus adapté aux réalités de la région;
- Évaluer et redynamiser le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP);
- Accompagner les pays ayant connu des changements anticonstitutionnels vers la normalisation d'une gouvernance démocratiquement acceptée;

Aux gouvernements:

- Renforcer les institutions démocratiques garant des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire en respectant leur indépendance et en renforçant

leur capacité à contrôler et à équilibrer les pouvoirs dans la transparence, la responsabilité et la redevabilité;

- Promouvoir l'imprescriptibilité et la lutte contre l'impunité en matière de violation de la constitution et des lois nationales sans exception aucune;
- Instaurer et respecter la limitation de mandats présidentiels et éviter la manipulation opportuniste opportuniste des textes et lois à des fins personnelles;
- Institutionnaliser le dialogue avec des cadres inclusifs de gestion de crise;
- Créer des opportunités d'emploi pour la jeunesse;

A la Société civile et aux Communautés régionales:

- Renforcer les mécanismes de prévention des conflits à travers des efforts de promotion du dialogue politique, de la médiation et de la résolution pacifique des conflits ainsi que la promotion de la participation citoyenne et du renforcement de la société civile;
- Renforcer la formation et l'inclusion des jeunes et des femmes dans les processus décisionnels;
- Promouvoir les mécanismes indépendants et crédibles de surveillance électorale;
- Renforcer l'éducation citoyenne et démocratique des populations, en les sensibilisant sur les mécanismes et protocoles clés auxquels les pays ont souscrit, aux enjeux démocratiques et à la défense de la constitution;
- Renforcer et promouvoir l'éducation civique et les valeurs démocratiques et morales des jeunes;
- Renforcer la veille citoyenne et développer des outils innovants encourageant la redevabilité des gouvernants;

Aux partis politiques:

- Participer de façon citoyenne aux cadres de dialogue politique pour la recherche de solutions consensuelles pour prévenir les crises politiques;

Aux acteurs internationaux:

- Intensifier les efforts en matière de diplomatie préventive et de gouvernance;

CONCLUSION

Au cours de ces quatre dernières années, la région ouest-africaine a connu des soubresauts sociopolitiques dûs à des coups d'états militaires d'une part et à des coups d'état anti-constitutionnels d'autre part. Sur les 15 États qu'elle compte, sept ont été concernés par des CAG. Au regard de la fragilité sociale et sécuritaire qui prévaut dans la région, il y a urgence pour les États membres de la CEDEAO de combler entre autres, les lacunes des infrastructures institutionnelles et de paix afin qu'elles prennent en compte les réalités du moment, comme l'insécurité et la croissance exponentielle du taux de sa jeunesse désœuvrée.

Convaincus que la mutualisation des synergies d'actions, couplée des facteurs de résilience intra-États serait un outil efficace de recherche de solution face aux CAG, WANEP en appelle à une démarche multi-acteurs concertée et pro-active, pour une région qui tire leçons du passé et des acquis de paix.

RAPPORT

Thématique

JUIN 2024

Clause de non-responsabilité: Cette publication est rendue possible grâce au soutien généreux de la Coopération Autrichienne pour le Développement, de l'Ambassade de Suède à Addis Abeba et de l'Ambassade du Danemark au Ghana. Son contenu relève de la seule responsabilité de WANEP et ne reflète pas nécessairement les opinions des partenaires susmentionnés.



WEST AFRICA NETWORK FOR PEACEBUILDING (WANEP)

Trinity Avenue, Off Mile 7 Road, Achimota, Accra

P. O. Box CT4434, Cantonments, Accra-Ghana

Tel: +233 302 411638 | 302 406340 | 302 426004 | 302 408224

Email: wanep@wanep.org | Website: www.wanep.org